



bellefreville
Val des dunes

MAIRIE DE BELLEFREVILLE
10 rue Léonard Gille
14370 BELLEFREVILLE

Lydie GARNIER
Responsable Pôle Enfance Jeunesse
Tél: 07 60 19 85 21
Lola MAZAUD
Référente Local Jeunes
Tél : 06 65 60 65 68
local.jeunes@mairie-bellefreville.fr

BELLEFREVILLE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

LOCAL JEUNES

OZ'POR

A. VACCINATIONS

Nom et Prénom:

Date de naissance:/...../.....

VACCINS OBLIGATOIRES (selon l'année de naissance)	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES (selon l'année de naissance)	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphtérie				Coqueluche			
Tétanos				Hépatite B			
Poliomyélite				Méningocoque C			
ou DT Polio				Pneumocoque			
ou Tétracoq				Rubéole-Oreillons-Rougeole			
Haemophilus Influenza b							
VACCINS RECOMMANDES							
Papillomavirus humain (HPV)				Autres (préciser)			
Grippe						
Zona						
BCG						

Si le jeune n'est pas à jour des vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

B. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Existence d'un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : OUI NON

(si oui, joindre obligatoirement une copie du protocole)

Porter ici toute information jugée utile concernant le PAI

.....

Traitement médical particulier	
Maladies déjà contractées	<i>(facultatif)</i>
Rubéole	
Varicelle	
Angine	
Rhumatisme Articulaire	
Aigü	
Scarlatine	
Coqueluche	
Otite	
Rougeole	
Oreillons	
Allergies	
Asthme	
Médicamenteuses	
Alimentaires	
Autres	
Autres renseignements	
Port de lunettes	
Port de lentilles	
Port de prothèse auditive	
Port d'un appareil dentaire	
Autres ...	

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opérations, rééducation, etc.) en précisant les précautions à prendre :

.....

Je soussigné, responsable légal du jeune, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du jeune, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou d'un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date:

Signature: